### ID: 080-200037059-20240411-CCHSDELI202440-DE

# **Département** de la SOMME

Arrondissement de PERONNE

2024-40

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME (Combles-Péronne-Roisel)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Communautaire du 11 avril 2024

Objet: Finances - Vote de la TEOM 2024

## Date de convocation

29/03/2024

# Date d'affichage

29/03/2024

#### Nombre de membres présents

53

#### Nombre de membres en exercice

85

## Nombre de votants

61

Etaient présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Aizecourt le Haut: Mme Roseline LAOUT - Allaines: Mme Françoise GRIMAUX Barleux: M. Éric FRANÇOIS- (pouvoir de Mme Valérie GAUDEFROY) Bernes: M. Jean TRUJILLO - Bouvincourt en Vermandois: M. Fabrice TRICOTET - Cartigny: M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme: M. Philippe COULON - Combles: Mme Betty SOREL - Devise: Mme Florence BRUNEL -Doingt Flamicourt: Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - Epehy: Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean Michel MARTIN - Equancourt: M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons: M. Christian PICARD - Eterpigny: M. Nicolas PROUSEL - Etricourt Manancourt : M. Jean Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS - Ginchy : M. Dominique CAMUS - Gueudecourt: M. Daniel DELATTRE - Hardecourt aux Bois: M. Bernard FRANÇOIS - Hem Monacu: M. Bernard DELEFORTRIE -Hervilly Montigny: M. Gaëtan DODRE - Hesbécourt: M. Louis CAZIER -Heudicourt: M. Michel LEPLAT - Le Ronssoy: M. Jean François DUCATTEAU - Lesboeufs: M. Etienne DUBRUQUE - Liéramont: Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - Longueval: M. Alain TARLIER - Marquaix Hamelet: M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de M. Marc SAINTOT) - Péronne : M. Pierre BARBIER, M. Wilfried BELMANT (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), M. Bruno CONTU (pouvoir de M. Bruno THOMAS), M. Jérôme DEPTA, Mme Thérèse DHEYGERS, Mme Valérie KUMM, Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de M. Michel DREVELLE), M. Gautier MAES (pouvoir de M. Cindy YGOUF), Mme Sylvie MAJOREL, Mme Marie Dominique MENAGER, M Philippe PONCHON (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE) M. Philippe VARLET - Poeuilly: M. Arnaud VOIRET - Sailly Saillisel: M. Bernadette LECLERE - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse ; M. Benoit MASCRE - Tincourt Boucly: M. Vincent MORGANT -Villers Faucon: Mme Séverine MORDACQ - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes en matière de collecte, traitement des déchets ménagers ;

CONSIDERANT les dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, définissant les conditions dans lesquelles une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

CONSIDERANT que les établissements publics de ID 080-200037059-20240411-CCHSDELI202440-DE

visés aux 1°, 1° bis et 2° du 1 du VI de l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts, c'est-à-dire les communautés urbaines, les métropoles, les communautés de communes, les communautés ou syndicats d'agglomérations nouvelles et les communautés d'agglomération, ainsi que les syndicat de communes et les syndicats mixtes visés à l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'ils bénéficient de la compétence prévue à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets des ménages;

Vu la délibération n°2020-129 du 28 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire institue des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés,

Considérant l'état 1259-TEOM portant notification des bases d'imposition pour l'année 2024,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire du 25 mars 2024,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire : **DECIDE** de voter les taux 2024 à taux constants, à savoir :

zone n° 1 : 12,74%

Péronne, y compris le Hameau de Halles

zone n° 2 : 12,35%

Doingt Flamicourt, y compris les parcelles section AE 12-13-14-15 et 16, situées route de Roisel

zone n° 3 : 10,80%

Aizecourt le Bas, Aizecourt le Haut, Allaines, Barleux, Bernes, Biaches, Bouchavesnes Bergen, Bouvincourt en Vermandois, Brie, Buire Courcelles, Bussu, Cartigny, Cléry sur Somme, Combles, Devise, Driencourt, Epehy, Equancourt, Estrées Mons, Eterpigny (y compris la parcelle section ZC n°48 cadastrée à Péronne, cf plan en annexe 2), Etricourt Manancourt, Feuillères, Fins, Flaucourt, Flers, Ginchy, Gueudecourt, Guillemont, Guyencourt Saulcourt, Hancourt, Hardecourt aux Bois, Hem Monacu, Herbécourt, Hervilly Montigny, Hesbécourt, Heudicourt, Le Ronssoy, Lesboeufs, Liéramont, Longavesnes, Longueval, Marquaix Hamelet, Maurepas le Forest, Mesnil Bruntel, Mesnil en Arrouaise, Moislains, Nurlu, Poeuilly, Rancourt, Roisel, Sailly Saillisel, Sorel le Grand, Templeux la Fosse, Templeux le Guérard, Tincourt Boucly, Villers Carbonnel, Villers Faucon et Vraignes en Vermandois.

#### **CHARGE** le président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre, via la plate-forme "Démarches simplifiées", l'état 1259 complété et la présente délibération accompagnée de la preuve de son dépôt au titre du contrôle de légalité.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition conforme, NES

Le Président

Péronne Roisel (80200)

Éric FRANÇOIS

Le secrétaire

Jean Michel MARTIN

(80200)